



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2023 (08h30)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
Présents	: 28	
Votants	: 28	
Convocation et affichage	: 30/11/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Christian MASSOLA

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Yves RULLIÈRE.

BC-2023-383 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - REGIE EAU POTABLE - FIXATION DES TARIFS EAU POTABLE (HORS REDEVANCES ET ABONNEMENTS LIES A LA FACTURE D'EAU) - PRESTATIONS CLIENTELES / BORDEREAU DES PRIX TRAVAUX ET INTERVENTIONS TECHNIQUES

Rapporteur : Monsieur Denis HONORE

La régie d'eau potable intervient pour les usagers de l'eau tant pour des prestations clientèles que pour des interventions techniques et des travaux.

Certaines prestations clientèles sont réalisées par les techniciens de la régie de l'eau ou son prestataire, sur demande des abonnés ou du service, sur les équipements dont l'abonné détient la responsabilité de l'entretien et du bon fonctionnement.

Il est nécessaire de fixer des tarifs applicables aux prestations et aux travaux effectués, auprès des usagers de la régie d'eau potable.

Les tarifs eau potable (hors redevance et abonnement lié à la facture d'eau) sont définis comme suit :

- Grille tarifaire – Prestations clientèle eau – Prestations complémentaires ;
- Grille tarifaire – Bordereau des prix travaux et interventions techniques.

La grille tarifaire « Prestations clientèle eau – Prestations complémentaires » a été modifiée sur la partie « Infraction au règlement de service » afin de préciser les différentes pénalités.

VU la délibération du 15 décembre 2022 N°2022-449 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOpte à compter du 1^{er} janvier 2024 les tarifs selon les grilles tarifaires annexées :
- Grille tarifaire – Prestations clientèle eau – Prestations complémentaires ;
- Grille tarifaire – Bordereau des prix travaux et interventions techniques.

PRECISE que les tarifs augmentent globalement de 5% par rapport à l'année 2023,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait à Davézieux le : 08/12/23
Publié le : 14/12/23
Transmis en sous-préfecture le : 08/12/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231207-46152-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET